Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH)

Rapport sur les événements survenus à *Cité Soleil* le 16 octobre 2015

20 novembre 2015

Sommaire

		PAGES
I.	Introduction	2
II.	Méthodologie	2
III.	Présentation de Cité Soleil	2
IV.	Faits - Version des autorités judiciaires autour de l'opération du Wharf de Jérémie	3
V.	Faits - Version des autorités policières autour de l'opération du Wharf de Jérémie	4
VI.	Faits - Version des riverains autour de l'opération du Wharf de Jérémie	4
1.	Déclarations du premier groupe de riverains	5
2.	Déclarations du second groupe de riverains	5
3.	Quelques témoignages de parents et proches des victimes	6
VII.	Conflit à Bois Neuf et à Projet Drouillard	8
VIII.	Commentaires et Recommandations	9

I. INTRODUCTION

Le 16 octobre 2015 la commune de *Cité Soleil* a connu une journée macabre ayant engendré des pertes humaines et matérielles incommensurables.

Le *Réseau National de Défense des Droits Humains* (RNDDH), une organisation de promotion et de défense des Droits Humains, engagée en Haïti, dans la lutte pour le respect des Droits Humains dont les droits à la vie et à l'intégrité physique et psychique de chacun, s'est fait le devoir de mener une enquête autour des événements survenus à *Cité Soleil*, et se propose de partager avec tous ceux que la question intéresse, les conclusions de ses documentations.

II. METHODOLOGIE

Une délégation du RNDDH s'est rendue à *Cité Soleil*, du 19 octobre au 6 novembre 2015. Elle s'est entretenue avec :

- Des autorités judiciaires
- Des autorités policières
- Trois (3) candidats à la députation
- Un ancien Agent Intérimaire de l'Exécutif
- Des parents de victimes
- Des riverains

De plus, plusieurs commissariats de la zone métropolitaine ont été sillonnés, ce, à la recherche des personnes arrêtées en provenance de *Cité Soleil*.

III. PRESENTATION DE CITE SOLEIL

Cité Soleil est l'une des *vingt* (20) communes du département de l'Ouest. Elle est située dans l'arrondissement de *Port-au-Prince*.

Selon un recensement par estimation réalisé par l'*Institut Haïtien de Statistiques et d'Informatiques* (IHSI) en mai 2015, la commune de *Cité Soleil* accueille *deux cent soixante cinq mille soixante douze* (265.072) habitants.

Sur le plan administratif, la commune de *Cité Soleil* compte un Tribunal de Paix, un Office de l'Etat Civil, *un*(1) commissariat et *trois* (3) sous-commissariats installés dans des structures préfabriquées. Commune et circonscription électorale, *Cité Soleil* compte un cartel municipal et un siège à la *Chambre des Députés*, ce qui rend la commune très active politiquement.

Cité Soleil constitue le plus grand bidonville de *Port-au-Prince*, où les habitants font face à toutes sortes de problèmes, notamment, ceux liés à la jouissance de leurs droits. En effet, la population de *Cité Soleil* vit dans la misère et la crasse. Additionné à cela, le

chômage y bat son plein, le taux d'analphabétisme est très élevé alors que les soins de santé n'y sont pas disponibles.

C'est d'ailleurs pourquoi, depuis plusieurs années, les acteurs politiques affirment vouloir améliorer les conditions de vie des personnes qui vivent à *Cité Soleil*. Ce qui, dans un premier temps ne constituait qu'un discours politique s'est peu à peu transformé en lutte entre les politiciens pour le contrôle de la cité. Pour ce faire, toutes les stratégies sont utilisées : distribution d'armes à feu, distribution de billets de banque, promesses, etc. Aujourd'hui, les gangs prolifèrent à *Cité Soleil*, faisant de cette commune un lieu dangereux en raison de la perpétration et des actes de violence notamment lors des luttes d'hégémonie. Et, alors que les gangs armés s'affrontent à *Cité Soleil*, les politiciens s'affrontent aussi entre eux pour avoir le contrôle de ce grand bidonville.

IV. FAITS - VERSION DES AUTORITES JUDICIAIRES AUTOUR DE L'OPERATION DU WHARF DE JEREMIE

Les unités spécialisées de la *Police Nationale d'Haïti* (PNH) savoir l'*Unité Départementale pour le Maintien de l'Ordre* (UDMO), la *Brigade d'Intervention Motorisée* (BIM) et la *Brigade d'Opération et d'Intervention Départementale* (BOID), de concert avec les autorités judiciaires ont organisé une rencontre au cours de laquelle il a été décidé de mener une opération policière le 16 octobre 2015 dans le but d'assainir la Cité, de procéder à l'arrestation des individus qui y sèment la terreur et d'y ramener le calme.

Le Juge Titulaire du Tribunal de Paix de *Cite Soleil*, Me Evens LEVEQUE a été mis au courant de la tenue prochaine de cette opération, par le biais du Commissaire du Gouvernement près le Tribunal de Première Instance de *Port-au-Prince*, Me Clamé Ocnam DAMEUS.

Le 16 octobre 2015, vers *deux* (2) heures de l'après-midi, le Commissaire de police affecté au Commissariat de *Cité Soleil*, Joel CASSEUS a appelé le Magistrat Evens LEVEQUE en vue de l'informer d'un affrontement au *Wharf de Jérémie* entre des individus lourdement armées et la PNH. Le Tribunal s'est transporté sur les lieux. Après l'opération policière, le Tribunal a procédé au constat de *deux* (2) cadavres et à la saisie de *trois* (3) fusils. Par la suite, les corps ont été emmenés par la PNH.

De plus, *trente-quatre* (34) individus ont été arrêtés dont *trois* (3) femmes et *trente et un* (31) hommes.

Le lendemain, le candidat à la Députation, Almetis Junior SAINT-FLEUR a requis le Juge de paix suppléant, Me Julien VERTU, pour se rendre d'une part, à *Belekou*, non loin de *Fort-Dimanche*, en vue de procéder au constat de *quatre* (4) cadavres et d'autre part, à la *Morgue de l' Université d'Etat d'Haïti* (HUEH) pour constater les cadavres de *trois* (3) autres individus. Toutefois, selon le Magistrat VERTU, les cadavres constatés à *Belekou* étaient pour la plupart en décomposition et partiellement dévorés par des animaux. Ceux constatés à la Morgue de l'HUEH par contre, répondaient aux noms de Frantzy ST-FLEUR, Johny FORMILUS et Wilbert MARCELIN.

V. FAITS - VERSION DES AUTORITES POLICIERES AUTOUR DE L'OPERATION DU WHARF DE JEREMIE

Selon la PNH rencontrée dans le cadre de cette enquête, la population de *Cité Soleil* est divisée en *deux* (2) catégories : celle qui cautionne le banditisme et celle qui ne l'accepte pas. Cette commune est également subdivisée en clans et délimitée par des frontières abstraites. Chaque clan a son territoire et son propre chef. A titre d'exemples :

Le quartier de *Belekou* a pour chef Isca ANDRIS

- Le quartier de *Brooklyn* a pour chef Jean Pierre GABRIEL. Ce dernier a été arrêté et incarcéré en septembre 2014 pour son implication dans l'assassinat d'une quinzaine de personnes dans le quartier de *Belekou*. Proche du gouvernement, il a été libéré le 30 décembre 2014.

- Le quartier de *Boston* a pour chef Ti Ougan.

Toutefois, si chaque clan respecte le territoire et le chef des autres, il peut arriver qu'ils décident d'allier leurs forces, lors d'une conjoncture bien déterminée.

Selon la PNH, la commune de *Cité Soleil* est dangereuse. Elle compte plusieurs individus armés, ce qui amène l'institution policière à multiplier ses interventions en vue de les désarmer et de faire régner l'ordre, ce malgré l'insuffisance de capacité et les moyens limités de la PNH.

C'est dans cet ordre d'idées que le 16 octobre 2015, la PNH avait décidé d'organiser et de mener une intervention dans la Cité, sans l'aide de la *Mission des Nations-Unies pour la Stabilisation en Haïti* (MINUSTAH). Le *Service Départemental de la Police Judiciaire* (SDPJ), *Direction Départementale de l'Ouest* (DDO) de concert avec les unités spécialisées de la PNH savoir, *Brigade d'Intervention Motorisée* (BIM), *Brigade d'Opération et d'Intervention Départementale* (BOID), *Corps d'Intervention pour le Maintien de l'Ordre* (CIMO), *Unité Départementale pour le Maintien de l'Ordre* (UDMO), *Groupe d'Intervention de la Police Nationale d'Haïti (*SWAT Team), et avec les Commissariats de *Port-au-Prince* et de *La Saline*, ont été mobilisées. Ces unités ont été aidées de *dix* (10) membres de la commune qui, fatigués des luttes fréquentes entre les groupes armés, ont décidé de collaborer avec les forces de l'ordre en vue de les aider à identifier les bandits qui terrorisent cette communauté. Ces individus se sont joints, à visages découverts, à l'équipe d'opération composée des unités et services susmentionnés, également accompagnés d'une ambulance.

L'effet surprise a beaucoup contribué à la réussite de cette opération dont le bilan est de *deux* (2) morts. De plus, *trente-trois* (33) personnes dont *trois* (3) femmes ont été arrêtées. Parmi eux, *trois* (3) se sont livrés d'eux-mêmes, à savoir Juny SAINVAL, Bendi VERDIEU, Jean Bertrand FRANÇOIS.

VI. FAITS - VERSION DES RIVERAINS AUTOUR DE L'OPERATION DU WHARF DE JEREMIE

Les déclarations des membres de la communauté peuvent être divisées en *deux* (2). Un premier groupe considère que l'opération du 16 octobre 2015 au *Wharf de Jérémie* est le

résultat d'une lutte politique. Un deuxième groupe estime qu'il s'agit en fait d'une opération de préparation aux festivités du 17 octobre 2015, orchestrée pour museler toute opposition et donner l'impression que le gouvernement MARTELLY / PAUL a accès à *Cité Soleil*.

1. Déclarations du premier groupe de riverains

Selon plusieurs riverains rencontrés dans le cadre de cette enquête, la commune de *Cité Soleil* est divisée en *deux* (2) groupes rivaux : Ceux qui sont pour le Président Michel Joseph MARTELLY avec à leur tête Jean Pierre GABRIEL et ceux qui sont contre le Président Joseph Michel MARTELLY.

Les agents intérimaires de l'Exécutif, nommés pour la commune de *Cité Soleil* par le Président, dont Esaie BEAUCHAR ainsi que le Magistrat Evens LEVEQUE du Tribunal de Paix de *Cité Soleil* se font complices du pouvoir Michel Joseph MARTELLY.

Sur recommandation de Jean Pierre GABRIEL et de Vladimir JEAN LOUIS, lui-même candidat à la députation sous la bannière du parti politique PHTK, Patrick OCTA a intégré la BOID.

Ce groupe de riverains a également attiré l'attention du RNDDH sur le fait que Vladimir JEAN LOUIS n'habite pas la commune. Cependant, il a pu bénéficier de la complaisance des autorités judiciaires pour obtenir un certificat de résidence en vue de s'inscrire comme candidat à la députation pour ladite commune.

Parallèlement, une rencontre a été réalisée les 5 et 6 septembre 2015 à l'*Hôtel Visa Lodge* entre les Agents Intérimaires de l'Exécutif et les forces de l'ordre, en vue de discuter de la réalisation d'une série d'opérations policières dans le but de ramener l'ordre dans la Cité. Ces opérations se sont en effet réalisées :

- Les 15 et 16 septembre 2015, une intervention policière aux première et deuxième cités de *Boston*, s'est soldée par l'arrestation de *cinquante et une* (51) personnes.

- Le 2 octobre 2015, une opération policière a débouché sur l'arrestation de *trente-trois* (33) personnes.

- Le 16 octobre 2015, plus de *cent* (100) personnes ont été arrêtées suite à une opération réalisée au *Wharf de Jérémie*.

2. Déclarations du second groupe de riverains

Pour d'autres riverains, ce qui s'est passé au *Wharf de Jérémie* le 16 octobre 2015 est tout simplement une opération pour museler un mouvement de protestation, à la veille de la commémoration de l'assassinat de Jean Jacques DESSALINES. En effet, pour ces riverains, chaque année, en prélude à cette commémoration, la Mairie met en place un comité chargé de nettoyer les rues et d'organiser, avec les autorités, les festivités, ce qui généralement, permet à des membres de la communauté de se faire un peu d'argent. Cependant, pour l'année 2015, aucun comité n'a été mis en place.

En signe de protestation, la communauté prévoyait d'organiser une manifestation en vue d'accueillir le Président Michel Joseph MARTELLY. Le gouvernement a été mis au courant de la planification de cette manifestation et, c'est dans l'idée de la museler, que l'opération du 16 octobre 2015 a eu lieu.

Contrairement aux autres chiffres avancés, pour ce groupe de riverains, le 16 octobre 2015, au moins *quinze* (15) personnes ont été sommairement exécutées et de nombreuses autres ont été arrêtées.

Le lendemain de cette journée macabre, le Juge de paix suppléant de *Cité Soleil*, Me Julien VERTU a constaté le cadavre de *sept* (7) personnes dont *quatre* (4) à *Belekou*, préalablement transportés du *Wharf de Jérémie* et *trois* (3) autres, à la *Morgue de l'Université d'Etat d'Haïti* (HUEH). Parmi ces cadavres se retrouve celui du frère de l'ex-Député ALMETIS JUNIOR ST-FLEUR, à savoir Frantzy SAINT-FLEUR. Il convient de souligner que les cadavres constatés au quartier de *Belekou* étaient à moitié dévorés par les animaux ce qui a porté le Magistrat à ordonner qu'ils soient enterrés immédiatement. *Huit* (8) autres cadavres auraient aussi été enterrés sans constat du Juge.

Ce groupe de riverains a aussi affirmé que le 16 octobre 2015, contrairement aux allégations de la PNH, il n'y a pas eu d'affrontement entre la population et la PNH. Au contraire, la population était très passive. Mais, *Cité Soleil* étant ce qu'elle est, il n'est pas non plus étonnant que la PNH y ait découvert des armes à feu.

3. Quelques témoignages de parents et proches des victimes

Le RNDDH a recueilli les témoignages de plusieurs parents et proches de victimes du carnage du 16 octobre 2015 enregistré au *Wharf de Jérémie* :

- *Témoignage de Catherine THELEMAQUE.-*

Catherine THELEMAQUE est âgée de *vingt-deux* (22) ans. Mère d'une fillette de *treize* (13) mois, son concubin Johnny FORMILUS âgé de *vingt-cinq* (25) ans a été tué lors de l'opération du 16 octobre 2015. Son cadavre a été constaté à la Morgue de l'HUEH. Il travaillait au *Wharf de Jérémie* comme portefaix.

- *Témoignage de Lavise LETANG.-*

Lavise LETANG est âgée de *dix-huit* (18) ans. Le père de son fils de *deux* (2) ans, Louiva MORCY, lui-même âgé de *dix-neuf* (19) ans a été retrouvé à la Morgue de l'HUEH le cou tranché et le corps criblé de balles.



Louiva MORCY

- *Témoignage de Maudeline MERISTIN .-*

Maudeline MERISTIN est âgée de *vingt* (20) ans. Elle vivait aussi en concubinage avec Louiva MORCY avec qui elle vient d'avoir un bébé né le 25 septembre 2015.



Johnny SYLVESTRE

- *Témoignage de Marie Gertha ST GERMAIN.-*

Le fils de Marie Gertha ST GERMAIN, répondant au nom de Johny SYLVESTRE, était âgé de *vingt-six* (26) ans. Il a été tué lors de l'opération du 16 octobre 2015. Son cadavre en mauvais état, a été rapidement enterré après constat du Juge.

- *Témoignage d'Eddy BAZILE.-*

Ricot FLORVIL, cousin d'Eddy BAZILE, âgé de *vingt-deux* (22) ans a été tué. Son cadavre a été constaté par le Juge de Paix, Julien VERTU, qui avait ordonné qu'il soit rapidement enterré.



Florvil Ricot CHARLES

Le 16 octobre 2015, à *Fort Dimanche*, l'unité spécialisée BOID a procédé à l'arrestation d' au moins *quatre* (4) individus :

- Carlo SAINT JEAN âgé de *vingt-six* (26) ans, a été arrêté vers *deux* (2) heures de l'après-midi.
- Miguel DESIR âgé de *dix-neuf* (19) ans a été arrêté alors qu'il allait acheter quelque chose dans le quartier.
- Kenson SAINT-LOUIS, âgé de *trente* (30) ans a été arrêté alors qu'il se trouvait devant son lieu de travail, une boulangerie.
- Tolès CELESTIN, un travailleur en maçonnerie, a aussi été arrêté.

A noter qu'un dépôt de boissons gazeuses baptisé "*viv ansanm*" a été vandalisé puis incendié par des agents de l'unité BOID, selon les habitants de cette zone.



Vue extérieure du Dépôt





Vue intérieure du dépôt

VII. CONFLIT A BOIS NEUF ET A PROJET DROUILLARD

L'enquête menée par le RNDDH autour des événements du 16 octobre 2015 a aussi permis à l'organisation de recueillir des informations sur une autre situation qui se développait à *Bois Neuf* et à *Projet Drouillard* et qui, de par son caractère alarmant, mérite d'être rapportée.

Selon plusieurs, *Bois Neuf* et *Projet Drouillard* sont *deux* (2) quartiers limitrophes qui sont politiquement opposés aujourd'hui en raison du fait qu'ils supportent *deux* (2) candidats différents à la Députation savoir Pierre LEMAIRE du Parti *Renmen Ayiti* et Lukenson DALMAN du Parti *Fusion des Socio-démocrates*. Ils étaient tous les *deux* (2) admis à participer au second tour des élections.

Il a été également avancé que le 16 octobre 2015, un individu connu sous le nom de Bat Rèd, proche du candidat à la députation sous la bannière du parti politique *Renmen Ayiti*, Pierre LEMAIRE a été placé comme chef à *Bois Neuf*, dans le but évident d'influencer le scrutin du 25 octobre 2015. Le même jour, dans un conflit, Bat Rèd a reçu un projectile au pied et a perdu tellement de sang qu'il est mort des suites de sa blessure. En représailles, les proches de Bat Rèd ont orchestré une descente des lieux à *Bois Neuf* et s'en sont pris à la population.

Il convient de souligner que le candidat indexé, Pierre LEMAIRE, nie tous ces faits établissant une quelconque relation entre lui et Bat Red.

Selon le candidat Luckenson DALMAN rencontré dans le cadre de cette enquête, au moins *dix-huit* (18) personnes ont été tuées dont *treize* (13) à *Projet Drouillard* et *cinq* (5) autres à *Bois neuf*. De plus, au moins *treize* (13) maisons ont été incendiées dont *douze* (12) à *Projet Drouillard* et *une* (1) à *Bois Neuf*. Enfin, *huit* (8) voitures ont été incendiées à *Projet Drouillard*.

Selon le candidat Pierre LEMAIRE, l'événement du 16 octobre 2015 est le produit d'un acte de banditisme doublé d'une lutte politique. Ce qui a valu la mort de *neuf* (9) personnes dont *quatre* (4) à *Bois Neuf* et *cinq* (5) autres à P*rojet Drouillard.*

Dans le cadre du conflit opposant *Bois Neuf* à *Projet Drouillard*, le RNDDH a aussi pu recueillir quelques témoignages de proches des victimes :

- *Témoignage de David SENATUS, beau-frère de Mme Esaie SENATUS. -*

Mme Esaie SENATUS et sa nièce Tita, partageaient le même toit. Elles étaient enceintes respectivement de *huit* (8) et de *quatre* (4) mois.

Aux environs de *onze* (11) heures du matin, des individus armés se sont rendus chez elles et leur ont donné l'ordre de sortir de la maison sous peine d'être tuées si elles n'obtempéraient pas. Madame Esaïe SENATUS ainsi que Tita sont sorties de la maison mais, en dépit de leur obéissance, elles ont été quand même abattues. Mme Esaie SENATUS est morte sur le champ. Cependant, le bébé dans son ventre gigotait encore. Les bandits ont achevé leur œuvre en la frappant au ventre puis, ils ont emmené les corps des *deux* (2) femmes.

- *Témoignage de Nadège PAUL, proche de Guillaume ainsi connu*

Guillaume ainsi connu était âgé de *vingt-cinq* (25) ans. Il était professeur à l'école *"L'Amour Céleste de Jésus-Christ"*. Il a été tué et son corps a été emporté pour être retrouvé sur une vaste étendue de terre, non loin de la mer. Le cadavre a été dévoré par des animaux.

- *Témoignage de Neyisi EXAVIER, sœur de Senette EXAVIER.-*

Senette EXAVIER se trouvait chez elle quand elle a reçu l'ordre d'ouvrir la porte. N'ayant pas obtempéré, les bandits ont tiré une balle qui a transpercé la barrière et a atteint Senette EXAVIER au pied.

Elle est mère de *quatre* (4) enfants, *deux* (2) garçons et *deux* (2) filles respectivement âgés de *douze* (12), *onze* (11), *huit* (8) et *trois* (3) ans.

VIII. COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS

La situation à *Cité Soleil* est très complexe. Entre groupes armés qui s'affrontent et interventions policières qui s'apparentent plus à des traitements cruels, inhumains et dégradants, la seule vraie victime est la population civile qui n'a pas le choix et qui est obligée de vivre dans cette commune défavorisée, modèle flagrant de l'échec de l'Etat.

A date, le nombre de personnes tuées dans le cadre de cette opération menée par la PNH, n'est pas connu. Les chiffres avancés par les autorités policières et judiciaires sont nettement inférieurs à ceux avancés par la population.

Le RNDDH attire l'attention de tous sur le fait que seule l'unité spécialisée, nouvellement créée au sein de la PNH, savoir, la BOID, est pointée du doigt dans le cadre de l' intervention du 16 octobre 2015 alors que les autorités policières et judiciaires rencontrées dans le cadre de cette enquête avaient affirmé que l'équipe d'intervention était composée de plusieurs unités spécialisées de la PNH. Ceci soulève *deux* (2) questions importantes : Est-ce parce que les agents de la BOID se sont montrés plus cruels que les autres ou est-ce qu'en réalité il ne s'agissait que d'une intervention réalisée par les agents de la BOID ? Le RNDDH penche pour cette deuxième possibilité car, en aucun cas, la population de différents quartiers de *Cité Soleil*, n'a cité le nom d'autres unités.

Le RNDDH rappelle que l'unité spécialisée BOID est, depuis sa création, impliquée dans de nombreux actes de violation de Droits Humains. L'organisation se souvient encore des traitements cruels, inhumains et dégradants infligés à la population de l'*Arcahaie* lors des manifestations antigouvernementales organisées en septembre et en octobre 2015, pour dénoncer le *«Décret identifiant et établissant les limites territoriales des Départements, des Arrondissements, des Communes et des Sections Communales de la République d'Haïti»*, paru le mercredi 5 août 2015 dans le No. 147 du Journal Officiel *Le Moniteur.*

L'intervention du 16 octobre 2015 à *Cité Soleil* démontre qu'effectivement l'unité BOID est utilisée par les autorités étatiques dans le but évident de museler la population, faisant de cette unité, un bras armé extrêmement dangereux.

Le RNDDH a aussi pris le soin d'analyser les différentes versions des autorités et des composantes de la population de *Cité Soleil*. Cependant, l'organisation estime que la version de la population qui veut que l'intervention du 16 octobre 2015 était en fait une opération en vue de museler la population et l'empêcher de manifester contre le Président Michel Joseph MARTELLY semble la plus probable car, si on tient compte de la version des autorités policières, d'autres interventions ont déjà été réalisées dans la commune alors que c'est celle-ci qui a le plus marqué la population en raison de son caractère brutal et cruel. De plus, l'Exécutif, on se le rappelle, a déjà été impliqué dans la répression des manifestations antigouvernementales.

Le RNDDH pense qu'aujourd'hui, il est du devoir impérieux du *Conseil Supérieur de la Police Nationale* (CSPN) de se pencher sur la formation et les modes d'intervention de l'unité BOID car, elle donne l'impression de ne pas être sous contrôle.

Par ailleurs, le RNDDH déplore le fait que des personnalités utilisent la précarité dans laquelle patauge la population de *Cité Soleil* pour arriver à leurs fins politiques. Il est temps que la commune soit considérée comme ce qu'elle est vraiment, c'est à dire, un lieu, situé à quelques kilomètres de la capitale d'Haïti, où la négation de tous les droits est flagrante.

Fort de tout ce qui précède, le RNDDH recommande aux autorités concernées de :

- Porter la PNH à faire preuve de professionnalisme dans ses interventions, ce dans le respect des règles de déontologie policière ;
- Porter les agents de la PNH affectés dans les différents commissariats et sous-commissariats de *Cité Soleil* à sécuriser tous les quartiers de la commune ;
- Porter l'*Inspection Générale de la PNH* (IGPNH) à diligenter une enquête autour des différentes dénonciations relatives aux actes répréhensibles perpétrés par les agents de la BOID;
- Traduire par devant les autorités judiciaires tous les agents de la BOID qui se sont rendus coupables d'actes cruels, inhumains et dégradants, notamment dans le cadre de leurs interventions.